

# COMMUNE DE MORSCHWILLER

## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 JUIN 2024 à 20h15

sous la présidence de Madame Carine STEINMETZ, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 15  
Conseillers présents : 13  
Conseillers absents : 2 (dont 2 procurations)

Date de la convocation : 5 juin 2024

Présents : Mme Carine STEINMETZ – M. Hubert KANDEL, M. Philippe BAAL, Mme Frédérique KANDEL – Adjoint, M. Thierry STURTZER, Mme Myriam PFLUMIO, M. Stéphane DIEBOLD, M. Julien PAULUS, Mme Emilie DAUL, M. Jérôme KLIPFEL, Mme Emmanuelle DOLLINGER, M. Frédéric MEYER et Mme Laura THAL.

Absents excusés avec procurations : M. François DERHAN qui a donné procuration de vote à M. Thierry STURTZER et M. Benoît KEMPF qui a donné procuration de vote à M. Jérôme KLIPFEL.

### Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2024
- Remplacement du coffret électrique des cloches
- Remplacement de l'éclairage des cadrans de l'église
- Contrôles périodiques contre la légionellose et diagnostics amiante/plomb : adhésion à un groupement de commandes

### Désignation d'un secrétaire de séance DEL2024\_015

Madame le Maire propose que Madame Frédérique KANDEL soit nommée secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **NOMME Madame Frédérique KANDEL secrétaire de séance.**

### Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2024 DEL2024\_016

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2024.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2024.**

### Remplacement du coffret électrique des cloches de l'église DEL2024\_017

Chaque année, la commune est tenue de faire procéder à la vérification des installations électriques des bâtiments communaux.

Les résultats des examens, essais et mesurages figurant dans le rapport de l'église font apparaître un fonctionnement défectueux du coffret électrique des cloches.

L'église étant un bâtiment recevant du public, le Maire est dans l'obligation de faire procéder aux réparations.

Le devis de BODET Campanaire se monte à 1 996,00€ HT

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de procéder au remplacement du coffret électrique des cloches de l'église pour un montant de 1 996,00 € HT**

### **Remplacement de l'éclairage des cadrans de l'église DEL2024\_018**

Le remplacement de l'éclairage des cadrans est également nécessaire dans le cadre de la mise en conformité du bâtiment. Il permettra également de réaliser des économies d'énergie.

Le devis de l'entreprise BODET Campanaire se monte à 3 210,00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de procéder au remplacement de l'éclairage des cadrans de l'église pour un montant de 3 210,00 € HT**

### **CONTROLES PERIODIQUES CONTRE LA LEGIONELLOSE ET DIAGNOSTICS AMIANTE / PLOMB : adhésion à un groupement de commandes DEL2024\_019**

Afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par les communes membres de la CAH, un groupement de commandes ayant pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire dans le domaine des contrôles périodiques contre la légionellose et les diagnostics amiante / plomb, un groupement, a été constitué par convention du 30 août 2019.

Les prestations concernées par la convention sont :

- des contrôles périodiques sur le thème de la légionelle, comprenant la campagne de mesures annuelles ainsi que toutes interventions liées à sa lutte dans les ERP et code du travail comprenant des douches ou douchettes,
- des contrôles obligatoires et ponctuels sur le thème de l'amiante et du plomb dans tous les bâtiments du patrimoine des membres du groupement.

Aux termes de l'article 8-1 de la convention constitutive du groupement susvisée, l'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment. Elle ne nécessite pas l'accord préalable des autres membres du groupement. Toutefois, l'engagement du nouveau membre dans le groupement n'est effectif que pour les marchés dont l'avis public à concurrence a été envoyé postérieurement à la date de réception par le coordonnateur de la décision d'adhérer au groupement de commandes.

L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur.

Il est précisé que chaque entité membre du groupement assure ensuite, l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

Sur cette base, il vous est proposé d'adhérer au groupement constitué entre la CAH et les communes de Haguenau, de Brumath, de Kriegsheim, de Mommenheim, de Niederschaeffolsheim et du Val de Moder.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE, en vue de la conclusion d'un accord-cadre en matière, d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire, les conditions de fonctionnement du groupement ; et DECIDE d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive figure en annexe,**
- **CHARGE le Maire de toutes les démarches nécessaires.**

## **DIVERS**

- Projet de mise en place d'une citerne à l'ECS
- Renaturation du Landgraben
- Acquisition de la maison d'habitation sise 1 rue Principale
- Cérémonie de pose des panneaux du label commune sportive Grand Est
- Acoustique de l'ECS : pose de panneaux
- Sortie du Conseil Municipal

**La séance est levée à 22h00.**